



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 27 septembre 2016

Préavis N° 16/2016 concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie, la rénovation d'un mur de soutènement, la réalisation d'une aide à la traversée, le remplacement d'infrastructure d'éclairage public, la réfection de la chaussée, du trottoir à la route de St-Légier et participation financière au remplacement du collecteur eaux claires « en Pomey »

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 26 septembre 2016 présidée par Madame Gabrielle Pasche, Présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 16/2016,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 7 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant total de CHF 1'477'600.-
- Autoriser la municipalité à verser la participation financière à la ville de Vevey pour le remplacement du collecteur d'eaux claires « en Pomey ».
- Autoriser la municipalité à encaisser les différentes subventions
- Financer la dépense par un emprunt si nécessaire
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 26 septembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente


Gabrielle Pasche



La secrétaire


Séverine Rotondo